



Moras Infos

Septembre 2021
N°19

Journal d'informations municipales



Bourg médiéval en Drôme des collines



Site Remarquable du Goût



SOMMAIRE

EDITO	3
Etat civil / Urbanisme (août 2020 - juillet 2021).....	4
Finances	5
Budget 2021 : une gestion saine pour des investissements d'avenir.....	5
Vie municipale	6-18
Activités scolaires 2020-2021	6
Centre Communal d'Action Sociale / L'atelier équilibre continue / Drôme Solidarités	7
Civisme : les 10 règles d'Or du bon Morassien.....	8-9
Urbanisme : je respecte les règles	10
Fin des travaux de réaménagement de la mairie, de l'agence postale et de la cantine scolaire dans le site historique de la « Maison Quarrée » / Découvertes insolites ...	11-12
Quelques travaux récents	12-13
Complémentaire santé communale / Conseil Municipal Junior c'est reparti / La commune remercie leurs prédécesseurs	14
Appel à projet pour la réouverture d'une boulangerie pâtisserie	15
Étude d'opportunité pour le remplacement des dernières chaufferies fioul.....	16
Projet cœur de village « Le Haut des Ramus » avec Habitat Dauphinois.....	17
Amélioration de la couverture en téléphonie mobile / La fibre arrive aussi	18
Vie Intercommunale	19-21
Porte de DrômArdèche : Centre de vaccination COVID / Ouverture du centre de santé intercommunal / Réouverture des piscines .	19
Les réfections des réservoirs d'eau potable commencent par Moras	20
Tri des déchets : quelques rappels	21
Vie associative	22-32
Bibliothèque « Mille-feuille ».....	22-23
L'Écolline, association des parents d'élèves.....	23
Club Informatique et Multimédia.....	24
Comité des Fêtes	25
Amicale Boule Morassienne	26
Association « Moras son église ».....	26
L'Age d'Or, Club des aînés de Moras.....	27
Association « Moras en valeur »	28
Comité FNACA Lens-Moras	29
ANACR Comité Drôme nord.....	30
Tennis de table intercommunal.....	31
Valloire Loisirs	32
Moras à travers la presse (septembre 2020 à juillet 2021).....	33-37
Quelques extraits avec l'aimable concours de la presse locale.....	33-37
Actualités :	38
Ça s'est passé ces derniers mois / Ça va se passer ces prochains mois à Moras	38
Services utiles - Moras et alentours	39

Directeur de la publication : Aurélien FERLAY

Commission information/communication : Yamina MAHOUCHE, Aline MONTILLA,
Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Réalisation et impression :  idcprint - Andancette / Tirage : 400 exemplaires



Chères Morassiennes, Chers Morassiens,

En écrivant l'édito du précédent Moras Infos, je n'imaginai pas alors que les restrictions sanitaires impacteraient si longtemps nos vies.

Aujourd'hui, les vaccins sont à notre disposition, pour tous les adultes et les jeunes de 12 à 17 ans.

Hasard du calendrier, nous avons retrouvé en déménageant les archives de la mairie le prix « Louis Pasteur » décerné par le comité national de défense contre la tuberculose à Joseph Chosson, maire de Moras au début du XXe siècle, pour avoir activement œuvré à la vaccination de la population dans les années 20.

A cette époque aussi, le vaccin venait d'être mis au point. Les Morassiens d'antan n'ont pas hésité à en faire bon usage pour leur protection collective.

Je souhaite que nous allions très vite de l'avant et que les meilleures conditions s'offrent désormais pour l'éducation de notre jeunesse, pour l'activité de nos commerces et de nos entreprises, pour l'engagement de nos bénévoles associatifs et tout simplement pour le plaisir de (re)vivre pleinement ensemble sans avoir à subir encore restrictions, distanciations et contrôles...

Privés trop longtemps de moments de partage, je vous propose que nous nous retrouvions samedi 18 septembre pour la porte ouverte inaugurale des travaux de réaménagement de la mairie, de l'agence postale et du réfectoire périscolaire dans le site historique de la « Maison Quarrée ».

La mairie est la première porte d'accès au service public, c'est notre maison commune. A l'occasion des journées du patrimoine, je serai très heureux de vous accueillir et de vous proposer un beau programme à découvrir en 4^e de couverture de ce bulletin (page 40).

Je profite aussi de ces quelques lignes pour remercier la commission communication et particulièrement Mina, notre conseillère graphiste, pour cette toute nouvelle version de votre

Moras Infos. La chartre graphique du bulletin municipal n'avait pas changé depuis une dizaine d'années. J'espère que cette nouvelle proposition visuelle vous plaira.

“La mairie est la première porte d'accès au service public, c'est notre maison commune.”

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie.

Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.

J'apprécie particulièrement nos rencontres en mairie ou au détour d'une rue. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.

Bonne lecture de votre 19^e Moras Infos, bonne rentrée à toutes et tous et à très vite sur le terrain !

Avec mon dévouement,

Aurélien FERLAY

Maire de Moras-en-Valloire



Ceux qui sont nés :

HERNANDEZ Léandre, le 16 février 2021

ROBIN Marceau, le 24 avril 2021

BEROUD Gabin, le 31 mai 2021

FERMOND Judith, le 18 juin 2021

MALLET Léandre, le 12 juillet 2021

Ceux qui se sont mariés :

Rungnapa ONGART et Stéphane PEREIRA, le 31 octobre 2020

Elise GARCIN et David PIQUET, le 22 mai 2021

Ceux qui se sont pacsés :

Moustapha KHELID et Dominique NICOLET, le 8 mars 2021

Caroline GUIMBAUD et Salih KOCABAS, le 8 juin 2021

Ceux qui nous ont quittés :

Georges PONT, le 25 août 2020

Marie FERLAY, le 7 octobre 2020

Thérèse DESRIEUX, le 20 octobre 2020

José OLLER MATURANA, le 29 janvier 2021

Jean-Pierre LAVILLE, le 16 mars 2021

Jean-Michel DIDIER, le 29 mars 2021

Andrée LAFAURY, le 14 avril 2021

Eliane STOCKER, le 30 mai 2021

Brice KAROUBI, le 19 juin 2021



Gabin BEROUD

Judith FERMOND



Rungnapa ONGART
& Stéphane PEREIRA

Elise GARCIN
& David PIQUET

URBANISME



Permis de construire accordés

ROBIN Jean-Christophe - Route de Hauterives
Construction d'un bâtiment d'exploitation

GIRAUD Gaétan - Chemin des Terrasses
Construction d'une maison individuelle

LEROY Morgan - Chemin des Terrasses
Construction d'une maison individuelle

KOCABAS Salih / GUIMBAUD Caroline
Chemin des Terrasses
Construction d'une maison individuelle

septembre 2020 - juillet 2021

EARL Les Tilleuls - Route de Beaurepair
Construction d'un bâtiment agricole

ALIX Philippe - Chemin des Terrasses
Construction d'une maison individuelle

LEBON Michaël - Chemin des Terrasses
Construction d'une maison individuelle

ARTHAUD Pauline - Rue Maurice Savin
Travaux sur construction existante



UNE GESTION Saine POUR DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

« Le contexte budgétaire a bien changé durant la dernière décennie et les dotations de l'Etat aux communes ont été divisées par deux. Notre équipe n'entend pas pour autant céder à la facilité du recours à l'impôt. Nos finances sont modestes mais gérées sainement. Nous redoublons d'efforts en engageons toujours des partenariats innovants pour subventionner nos investissements ». Aurélien Ferlay, maire.

Le budget 2021 a été voté ce 23 février 2021 à l'unanimité par le conseil municipal de Moras-en-Valloire. Toujours **sans aucune hausse des taux d'imposition**, il s'articule autour de cinq objectifs :

Contenir les dépenses de fonctionnement :

La recherche d'économies, par un entretien régulier du patrimoine communal et des choix d'investissement permettant de diminuer les factures, est toujours priorisée (isolation des bâtiments, éclairage LED, nouveau chauffage...)

Depuis la fermeture de l'ISDND des Grises en 2017, la perte du loyer (22000 €/an pour Moras) oblige la commune à de nouvelles économies, a fortiori après la forte réduction des dotations de l'Etat et la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Soutenir le tissu associatif : Par son aide au fonctionnement, son appui technique et ses locaux, la commune soutient

fortement ses associations. Celles-ci auront encore plus besoin de nous pour se relever de la crise sanitaire que nous traversons. Nous serons au rendez-vous.

Préserver une capacité d'autofinancement de nos investissements : une « épargne » nécessaire pour investir, à laquelle s'ajoutent les recherches de partenariats financiers indispensables pour concrétiser nos projets. La commune veille à ce que la baisse des recettes n'entraîne pas un « effet de ciseaux ».

De nombreux travaux sont réalisés « en interne » par les agents et les élus eux-mêmes afin de réduire les coûts.

Maîtriser l'endettement : Avec un taux d'endettement de seulement 11 %, la commune est capable de se désendetter entièrement en 4,7 ans si elle affecte son épargne au remboursement de ses emprunts. Un ratio qui s'accompagne de sécurité avec des taux fixes et des échéances dégressives. Pas de produit toxique chez nous...

Continuer d'investir pour le cadre de vie des Morassiens (grâce aux subventions obtenues)

Après les importants travaux d'aménagement du parc, du village, de l'école, de la bibliothèque, de la Rue des Terreaux, de la salle des fêtes... le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

**BUDGET MUNICIPAL :
FAIRE DEUX FOIS PLUS
AVEC DEUX FOIS MOINS**



- Fin des travaux de réaménagement de la mairie, de l'agence postale, de la restauration patrimoniale du site historique de la Maison Quarrée et de la Cour Pierre Davity.
- Réaménagement et mise en accessibilité de la cantine périscolaire
- Changement des menuiseries de l'école élémentaire, éclairage LED
- Rénovation de la toiture de la salle des fêtes
- Travaux d'amélioration dans les logements communaux et à la Gendarmerie
- Travaux de sécurisation de la cloche de l'église
- Travaux de voirie
- Renouvellement d'outillage technique, de matériel informatique
- Avancement du projet « cœur de village » (nouveaux logements adaptés aux personnes âgées, aux jeunes couples, aménagement d'un espace de loisirs avec pumptrack)
- Amélioration de la couverture de téléphonie mobile (New Deal avec l'Etat)
- Études et travaux pour le déploiement de la fibre optique (avec Ardèche Drôme Numérique)
- Requalification de la zone d'activités du Val d'Or (avec la communauté de communes)
- Poursuite de l'« opération façades » (avec la communauté de communes)



TAUX D'IMPOSITION 2021 INCHANGÉS (0% D'AUGMENTATION) :

inchangés et inférieurs à la moyenne de notre strate : Taxe d'habitation : 10,11 % (suppression progressive) - Taxe foncière bâtie : 14,15 % (+ taux départemental 15,51%) - Taxe foncière non bâtie : 65,49 %

En 2021, la loi transfère le taux de taxe foncière bâtie du département aux communes pour compenser la taxe d'habitation perdue sur les résidences principales. En aucun cas, votre commune n'a pour autant augmenté sa fiscalité (l'ancienne part départementale rejoint simplement la colonne de la commune sur votre feuille d'impôt).

Le Budget 2021 s'équilibre à 648 127 € en section de fonctionnement et à 827 164 € en section d'investissement.

Le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 sont consultables en mairie.

Vie municipale

ACTIVITÉS SCOLAIRES 2020-2021

Malgré le contexte sanitaire venu perturber le calendrier, les élèves ont réussi à pratiquer certaines activités pédagogiques à l'école mais aussi en dehors de l'enceinte scolaire.

L'école est un lieu d'enseignement et de vie collective mais l'éducation peut parfois s'effectuer à l'extérieur des locaux pour le plus grand plaisir de nos petits Morassiens.

Voici en images quelques-unes des activités citoyennes, artistiques, culturelles, sportives ou ludiques de l'année écoulée (avec le concours des enseignantes, le soutien de l'association de parents d'élèves « l'Ecolline » et de la commune).



(1) Cross scolaire

(2) La dictée d'ELA contre les leucodystrophies

(3) Visite du Père Noël à l'école

(4) Remise des dictionnaires aux CM2

(5) Jardinage à l'école

(6) Atelier cuisine

(7) Atelier jeux de société avec les parents

(8) En attendant le Critérium du Dauphiné

(9) Fête de l'école

(10) Galette des rois

(11) Intervention sur le moyen-âge

(12) Journée sur le thème des couleurs

(13) Projet une couveuse à l'école

(14) Randonnée de l'école

(15) Théâtre de fin d'année

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est à votre disposition si vous rencontrez des difficultés. **N'hésitez pas à solliciter ses membres pour toute question. Votre demande restera totalement confidentielle.** Monsieur le Maire est président de droit.

- Membres élus parmi le Conseil municipal :
Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Florence CUSENZA, Hervé GONNON et Aline MONTILLA (vice-présidente)
- Membres extérieurs nommés par arrêté du maire :
Monique BERUT, Caroline FANGET, Yamina KHELID, Chantal MERMET et Georgette THOMAS.

Le rôle du CCAS est très varié : aide aux personnes en difficulté, assistance vers les services du conseil départemental le cas échéant, actions envers les personnes âgées, amélioration de l'habitat indigne...

Contact auprès du secrétariat de mairie au **04 75 31 94 71**

« L'ATELIER ÉQUILIBRE » CONTINUE !

Fort de son succès depuis plusieurs années, l'atelier «équilibre et prévention des chutes» est reconduit pour la rentrée de septembre 2021.

Notre intervenante propose des séances de gymnastique prévention santé auprès des séniors. La souplesse articulaire, la force musculaire, la coordination et l'équilibre sont travaillés dans le but d'entretenir ses capacités physiques et de maintenir son autonomie.

L'adhésion est prise en charge par le CCAS de Moras-en-Valloire. Les séances se déroulent les **Mardis de 16h à 17h**, à la salle des fêtes de Moras-en-Valloire, dans une ambiance conviviale. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à essayer !

Reprise Mardi 14 septembre 2021 à 16h.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Méryl BARET au 07 62 77 08 99

Georgette THOMAS au 04 75 31 74 38 / 06 88 58 15 70

Siel Bleu Gym Prévention Santé et Equilibre

Pour rester en forme
Pour conserver son équilibre
Pour apprendre les bonnes attitudes
Pour se détendre...

Venez pratiquer une activité physique adaptée à vos capacités, vos besoins et vos envies dans une ambiance conviviale, avec un professionnel en Activité Physique Adaptée

Contact :
Georgette THOMAS
04 75 31 74 38 / 06 88 58 15 70
Méryl BARET
07 62 77 08 99

Lieu du cours :
Salle des fêtes
Moras-en-Valloire

Venez découvrir l'APA !
1^{ère} séance = Séance d'essai GRATUITE

Reprise Mardi 14 sept. de 16h à 17h

Salle des fêtes - Rue des Terreaux

Distanciation nécessaire assurée

DRÔME SOLIDARITÉS



(Service aux personnes âgées et en situation de handicap)

Se renseigner sur les aides à domicile, s'informer sur une demande d'allocation, adapter son logement, s'équiper d'une téléassistance, trouver un établissement d'accueil adapté...

- Pour répondre à toutes vos questions :
DROME SOLIDARITÉS au **04 75 79 70 09**
ou par courriel : dromesolidarites@ladrome.fr

CIVISME : LES 10 RÈGLES D'OR DU BON MORASSIEN



Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'un village.

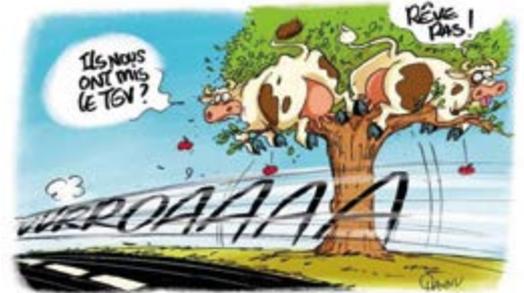
Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs. Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre...

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive...

1 - Je respecte les limitations de vitesse

(Zone 30 Rue Maurice Savin, Rue des Terreaux et Chemin du parc, 50, 70 ou 80 sur les voies communales et départementales).

La vie d'autrui prime sur toutes mes excuses pour aller trop vite en voiture...



2 - Je ne stationne pas mon véhicule sur les trottoirs

(destinés aux seuls piétons). Je ne me gare pas non plus « hors case » sur la route, même un court instant, car je suis forcément en stationnement gênant dans le village. Je respecte la « zone bleue » Place Justin Achard et les « arrêts minute » devant la boîte postale et la boulangerie *(faits pour poster une lettre, acheter son pain, non pour stationner durablement).*

J'utilise les parkings publics existants Rue des Terreaux, Place du 19 mars 1962 ou Rue de l'église *(plus de 100 places disponibles).*



3 - Je trie correctement mes déchets *(sur les 4 sites présents à Moras ou à la déchetterie de Saint-Sorlin).*

Je ne dépose aucun déchet au sol. Si un ilot est plein, je me déplace vers un autre. Je ne fais pas brûler de végétaux *(interdit toute l'année par arrêté préfectoral, sauf agriculteurs et forestiers).* Je demande une carte d'accès à la déchetterie en mairie *(gratuite).*



4 - Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux. *Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est le plus souvent nécessaire.*

Je respecte le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré.

Je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.

5 - J'entretiens ma propriété et ses abords.

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin.

Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/enherbée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité... J'arrache l'ambrosie source d'allergies.

Je débroussaillie et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.



Le trottoir c'est pour marcher !



6- Je suis responsable de mes animaux.

Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public. Je ne l'emmène pas au parc ou dans un espace public interdit aux animaux. J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien hurle en mon absence.

Je fais stériliser mon chat. (*Trop de chatons errants et abandonnés sont à déplorer*)

7- Je ne confonds pas toilettes et poubelles.

Je ne jette jamais de lingette, protection périodique, coton-tige dans mes toilettes (sous peine de boucher les canalisations et les pompes de la station d'épuration). Je ne vide rien non plus dans les grilles d'eaux pluviales qui rejoignent directement le milieu naturel. Trop de mégots de cigarettes ou de fonds de pots de peinture polluent notre environnement.



8- Je n'utilise pas ma tondeuse ou ma perceuse le dimanche et pendant les heures de repas (*interdit par arrêté préfectoral*)

Les travaux de bricolage, jardinage et tout usage d'outils susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent s'effectuer que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. (*De 7h à 20h pour les chantiers et travaux agricoles.*)

Ils sont tous interdits les dimanches et jours fériés.

Je prévois mes voisins si je prévois une fête exceptionnelle susceptible d'être bruyante.

9- Je privilégie le dialogue avec mon voisin.

Si je ressens une gêne liée à son activité, je vais lui parler avec amabilité. Je cherche une solution avec lui avant de me plaindre en mairie ou à la gendarmerie.

Je l'informe lorsque je pars en vacances. (*La vigilance du voisinage réduit les risques de cambriolage.*)

Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou en situation de fragilité lors des périodes de canicule ou d'intempéries.



10- Je suis courtois lorsque je rentre dans un espace public.

Je dis « bonjour », « s'il vous plaît », « merci » et « au revoir » aux élus, agents et bénévoles que je rencontre en mairie, à l'agence postale, la salle des fêtes, la bibliothèque ou au parc municipal... Je respecte le domaine public et le travail de la collectivité. Je signale en mairie toute dégradation ou situation anormale que je pourrais constater.

BONUS : Je m'engage dans une association ou pour une cause collective.

Je n'attends pas tout des autres. Je cherche à comprendre et me rendre utile plutôt que de critiquer.

Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.



Vie municipale

URBANISME : JE RESPECTE LES RÈGLES

Vous envisagez de réaliser des travaux ?



Pour construire, rénover, agrandir, faire une piscine ou simplement édifier une clôture, vous devez déposer une **déclaration préalable** ou un **permis de construire**.

Des informations pratiques et formulaires sont disponibles sur le site :

www.moras-en-valloire.fr

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et d'une carte des aléas. **Consulter le zonage et le règlement** (en mairie ou sur le site internet) **est la première démarche à effectuer avant de s'engager dans un projet.**

Si vous avez le moindre doute, renseignez-vous en mairie afin de vérifier les règles en vigueur.



Quel que soit votre lieu d'habitation, les façades de constructions et murs de clôture en **parpaings agglomérés doivent obligatoirement être enduits.**

La hauteur des clôtures est limitée et doit le plus souvent être constituée d'une haie vive d'essences locales variées, d'un grillage sur potelets, d'un mur bahut bas surmonté d'une grille à simple barreaudage vertical.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire.

Les haies doivent être taillées et ne pas empiéter sur le domaine public.

Les brises-vues de toute nature, tels que canisses, voiles et bâches, paillages, plaques de tôle et panneaux, apposés sur les clôtures ou les portails **sont interdits.**



JUSQU'À 2000€*
D'AIDE
POUR LA RÉNOVATION DE VOTRE FAÇADE
PAR VOTRE COMMUNE
ET PORTE DE DRÔMARDÈCHE

POUR TOUS LES PROPRIÉTAIRES
CONSEIL ARCHITECTURAL OFFERT



Numéro unique
04 75 23 54 46

habitat@portededromardeche.fr
www.portededromardeche.fr

* Sans condition de ressources mais soumis à critères d'éligibilité (être inscrit dans un périmètre défini, travaux sur la façade visible depuis l'espace public, réhabilitation complète de la façade, travaux réalisés par une entreprise...) plus de renseignements auprès de votre mairie ou d'Objectif Habitat.

Tél. : 04 75 23 45 85

www.portededromardeche.fr

[@CCPortedeDromardeche](https://www.facebook.com/CCPortedeDromardeche)

[portededromardeche](https://www.instagram.com/portededromardeche)



FIN DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT de la mairie, de l'agence postale et de la cantine scolaire dans le site historique de la « Maison Quarrée »

Le site historique de la « Maison Quarrée » qui abrite la mairie, l'agence postale, la salle des mariages mais aussi la cantine périscolaire vient de connaître une belle rénovation, afin de répondre aux exigences de la loi en termes d'accessibilité, pour en améliorer la fonctionnalité, la sécurité, l'isolation thermique et mettre en valeur ce site patrimonial inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

D'un coût total de 814 000 € HT, cofinancés à 80% par des partenariats publics et privés, le chantier avait démarré à l'automne 2019 pour s'achever à l'été 2021.



Historique :

Cette Maison fut celle de Pierre Davity, châtelain de Moras, poète et géographe réputé du XVII^e siècle, militaire au service du roi Henri IV qui l'anobliera en 1610.

Le lieu a longtemps accueilli les réunions des Consuls sous l'Ancien Régime.

Il fut confisqué comme bien national à la Révolution pour devenir une école et une gendarmerie à cheval avant d'être le siège des services publics d'aujourd'hui.

Son escalier de style Renaissance et ses façades sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1979.

Parmi les restaurations les plus spectaculaires, l'ensemble des arcades de la cour intérieure, murées par le passé, ont été libérées et restaurées.

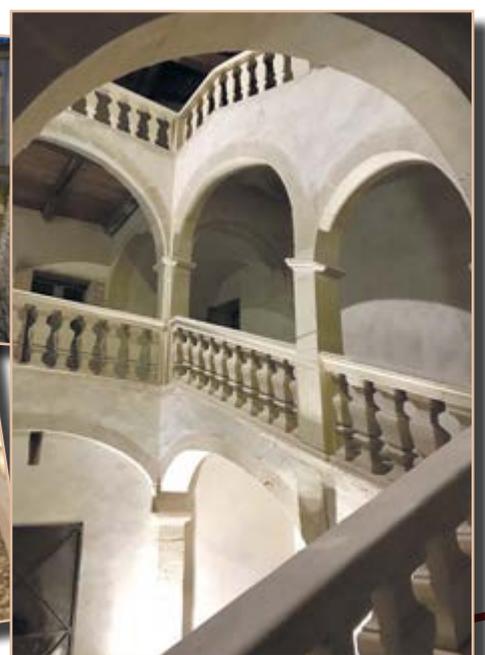
L'ancien cachot de la « gendarmerie à cheval » est de nouveau visible.

La cour pavée, l'escalier Renaissance et toutes les façades ont été rénovés offrant un nouveau cachet à ce lieu.

Outre la salle des mariages existante, une nouvelle salle de réunion et d'exposition à disposition des associations a été aménagée sous une très belle voûte de briques et de galets.

Le conseil municipal lui a donné le nom de « salle André DESRIEUX » en hommage à notre maire honoraire décédé en 2019.

Enfin, les « graffitis des Zouaves » datant de la première guerre mondiale et découverts à l'occasion de ces travaux ont été restaurés et protégés avec le soutien de l'association du patrimoine « Moras en valeur » et de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme.



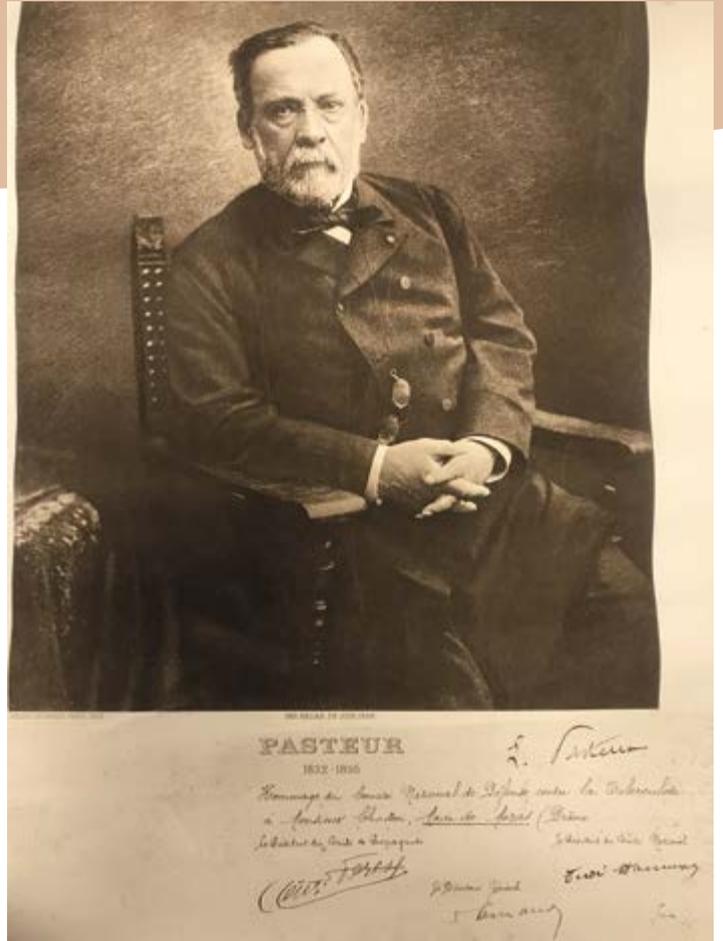
Vie municipale

DÉCOUVERTES INSOLITES

Le prix Louis Pasteur

Roulé et oublié sous un vieux carton, c'est en déménageant les archives de la mairie que ce document a été retrouvé. Il s'agit du prix Louis Pasteur décerné par le comité national de défense contre la tuberculose et remis à Monsieur Chosson, maire de Moras au début du XXe siècle, pour avoir activement œuvré à la vaccination de la population dans les années 20. Hasard du calendrier, ce prix a refait surface le jour où nous avons ouvert un centre de vaccination intercommunal contre la COVID.

Il est désormais encadré et affiché en mairie.



Les écoliers morassiens en 1927

Cette photographie a été retrouvée, non pas à Moras, mais à Livron-sur-Drôme par Monsieur Claude Moulin faisant du tri dans les archives de son grand-père.

Ce dernier fut Garde des Eaux et Forêts et Garde Champêtre à Moras dans les années 1920.

Un cliché typique de l'école sous la IIIe République avec son instituteur à l'allure pagnolesque.

Un grand merci à Monsieur Moulin qui a pris la peine de nous adresser cette trouvaille.

La photographie est visible de plus près en mairie. Peut-être reconnaissez-vous un aïeul ?



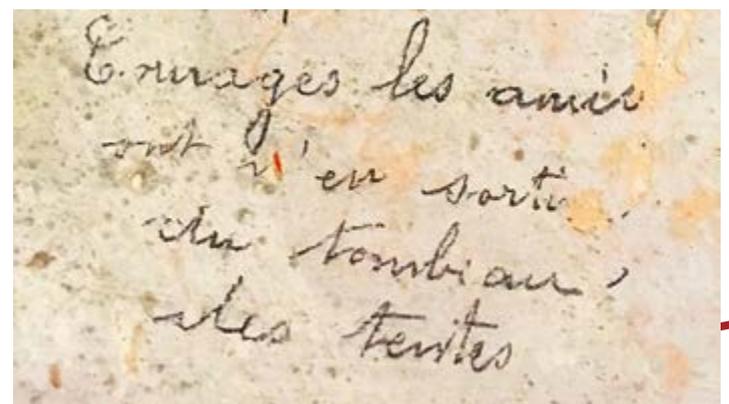
« Courage les amis »

C'est un des graffitis laissés par les soldats de la 64^e compagnie du 2^e régiment de Zouaves cantonnée à Moras en 1915.

Longtemps recouverts puis remis à jour lors des travaux de restauration de la Maison Carrée, textes et dessins réalisés à la mine de plomb sur un badigeon de chaux ont été restaurés et protégés avec le soutien de l'association Moras en valeur.

Bien que difficiles à déchiffrer, ils sont un témoignage de l'état d'esprit de ces soldats : la guerre, leurs amours, de l'humour parfois grivois ainsi que des références politiques en vogue à l'époque. Certains ont même laissés leur nom...

A découvrir sous les arcades de la cour Pierre Davity.



QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS

Les travaux marqués d'un astérisque* ont été au moins partiellement réalisés « en interne » par les agents et/ou les élus municipaux eux-mêmes afin d'en réduire les coûts.



(1) Suite du réaménagement de la mairie et l'agence postale *

(2) Restauration de la Maison Carrée et la cour Pierre Davity

(3) Mise en accessibilité de la nouvelle cantine périscolaire

(4) Fleurissement du village *

(5) Installation d'un dégrilleur automatique en amont de la station d'épuration

(6) Reprise d'enrobé Route de St-Sorlin (RD1) et marquage au sol

(7) Installation d'une cabane à livres *
(avec la bibliothèque mille-feuille)

(8) Suite des travaux de modernisation du réservoir d'eau potable

(9) Installation d'un relais de téléphonie mobile pour résorber les zones blanches

(10) Réparation de l'abribus quartier Moureton *

Vie municipale

QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS (SUITE)

Les travaux marqués d'un astérisque* ont été au moins partiellement réalisés « en interne » par les agents et/ou les élus municipaux eux-mêmes afin d'en réduire les coûts.



(11) Acquisition d'une balayeuse

(12) Sécurisation du clocher de l'église *

(13) Changement des menuiseries de l'école élémentaire

(14) Installation d'un nouveau copieur à l'école

(15) Protection des « Graffitis des Zouaves »
(première guerre mondiale, Maison quarrée)
avec l'aide de l'association Moras en valeur

(16) Restauration du porche d'entrée de la mairie

(17) Aménagement d'un espace numérique public
au secrétariat de mairie

(18) Réfection des assises de la salle des mariages *

(19) Aménagement d'une nouvelle salle de réunion en mairie

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE



Être bien remboursé de ses dépenses médicales est une préoccupation importante pour chacun d'entre nous. Pourtant, certains peuvent avoir une couverture santé minimum, voire se priver d'une complémentaire pour des raisons financières.

Depuis 2019, votre commune se mobilise pour votre **santé** et votre **pouvoir d'achat**. Elle vient de renouveler une offre promotionnelle de complémentaire santé (mutuelle) avec des tarifs préférentiels pour les Morassiens. Ces tarifs avantageux sur une large gamme de formules sont proposés par la société AXA.

Dans le respect du droit de la concurrence, la commune n'a pris aucun engagement contractuel ni financier. Elle a accepté la mise en place de cette offre et le fera dans les mêmes conditions pour toute proposition future au moins aussi avantageuse.

Sans obligation d'engagement, des documents sont disponibles en mairie pour un rendez-vous et une étude personnalisée avec un conseiller.

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR : C'EST REPARTI !

Samedi 26 juin 2021, le nouveau Conseil Municipal Junior de Moras-en-Valloire se réunissait pour la première fois en mairie depuis son élection. Contexte sanitaire oblige, il n'avait pu le faire jusqu'à présent mais ce report n'a en rien entamé la motivation de la nouvelle génération d'élue(e) juniors !

A l'ordre du jour : découverte du rôle et du fonctionnement de la commune, recensement des projets, calendriers des actions jusqu'à la fin de l'année, visite des locaux rénovés de la mairie, le tout agrémenté d'un traditionnel petit goûter.

Parmi les dossiers qui vont mobiliser nos jeunes élus à court terme : leur participation à la future journée porte-ouverte

de la mairie rénovée et le suivi du dossier du futur pumtrack initié par leurs prédécesseurs.

De l'envie, de la curiosité et des idées, le nouveau CMJ démarre en beauté !

LA COMMUNE ET LE CCAS REMERCIENT LEURS PRÉDÉCESSEURS

Le précédent Conseil Municipal Junior élu en 2018 s'était investi au sein de la commune en participant notamment à toutes les commémorations, en étant présent aux côtés des aînés lors de leur repas annuel ou lors des vœux aux Morassiens.

En raison du contexte sanitaire inédit en 2020 et 2021, cette génération n'a malheureusement pas pu achever son mandat par le traditionnel séjour citoyen à Paris à la découverte des institutions de la République et des monuments de la capitale.

Afin de remercier les jeunes du CMJ de leur engagement auprès de la population et les aider d'une autre manière dans leur apprentissage de l'autonomie, la commune et le CCAS ont octroyé à chaque jeune une petite aide sur justification d'un achat utile à la poursuite de leur scolarité, leur développement personnel ou leur mobilité.



Vie municipale

APPEL À PROJET POUR LA RÉOUVERTURE D'UNE BOULANGERIE / PÂTISSERIE

La boulangerie de la commune a subitement fermé en début d'année 2021.

Ce commerce de proximité est essentiel à la vie quotidienne, a fortiori pour les personnes les moins mobiles. Un dépôt de pain est pour le moment proposé au Panier des Saveurs. Une réouverture de boulangerie/pâtisserie est cela dit recherchée dans le village et un appel à candidature a été élaboré en partenariat avec la communauté de communes.

La commune s'est voulue souple dans sa recherche de solutions et ouverte aux propositions émises par les porteurs potentiels : réouverture d'une boulangerie pâtisserie, ouverture d'un commerce multi-services, offrant la possibilité d'une vente de pain a minima ou ouverture d'un établissement secondaire d'un boulanger d'une commune de proximité, de type dépôt de pain.

Plusieurs possibilités d'implantation sont possibles :

- Location du local commercial existant,
- Acquisition du bâtiment accueillant le local existant,
- Recherche d'un nouveau local au sein de la commune

Un accompagnement individualisé par la communauté de communes et la chambre des métiers a été proposé, ainsi qu'un accompagnement financier (aide à l'investissement et/ou au loyer) pour faciliter la reprise.

Plusieurs offres ont d'ores et déjà été reçues. Une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire et l'ancien preneur, rendant la commune dépendante des délais légaux. Des visites ont toutefois eu lieu avec certains candidats et l'huissier mandaté sur ce dossier.



Des boulangers/pâtisseries motivés et formés à ce beau métier se montrent intéressés.

Même si cela prend du temps, la commune fait tout ce qui est nécessaire afin que Moras retrouve dès que possible ce commerce.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LE REMPLACEMENT DES DERNIÈRES CHAUFFERIES FIOUL



Depuis des nombreuses années déjà, la commune œuvre pour les économies d'énergies. Elle a progressivement rénové tout son parc d'éclairage public avec des horloges astronomiques, réalisé d'importants travaux de rénovation et d'isolation de ses bâtiments publics, installé des éclairages LED à la salle des fêtes, à la mairie...

Elle a également entamé un travail conséquent pour sortir ses équipements des énergies fossiles de chauffage (chaufferie bois à l'ancienne gendarmerie, à l'école maternelle et la bibliothèque, pompe à chaleur à la mairie, l'agence postale et la cantine). La commune possède encore deux anciennes chaudières fioul alimentant la salle des fêtes et l'école élémentaire, ainsi que l'ancienne perception.



Une étude d'opportunité a été réalisée avec le SDED pour leur remplacement à court terme. Celle-ci montre que le réseau en sous-sol est correctement calorifugé. En revanche, la sous-station alimentant le plancher chauffant de la salle des fêtes ne l'est pas. Une vanne 3 voies motorisée au départ de la chaufferie est également préconisée. Une unique chaufferie biomasse granulés permettrait d'alimenter les trois bâtiments. Des dossiers de subventions et une consultation sont nécessaires pour ces travaux possibles dès 2022.

PROJET CŒUR DE VILLAGE « LE HAUT DES RAMUS » AVEC HABITAT DAUPHINOIS

Par le passé, la commune a réalisé des acquisitions foncières au cœur du village, à proximité du parc municipal. Son Plan Local de l'Urbanisme prévoit une orientation d'aménagement et de programmation sur ce tènement communal afin d'accueillir de nouveaux logements (avec une partie destinée à la location et une partie à la vente).



Ce programme s'adressera prioritairement à de jeunes couples, ainsi qu'à des personnes âgées souhaitant un logement moins grand et avec de meilleures conditions d'accessibilité (ascenseur, salles de bains adaptées...)

Dans le cadre d'un partenariat avec la société HABITAT DAUPHINOIS et avec l'aide de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, la commune a confié ce foncier en contrepartie d'un programme qualitatif qui réponde aux attentes de la municipalité.

Il s'agit notamment de réussir son intégration et les connexions entre le lotissement le Bellevue, le parc municipal, la Place du 19 mars 1962 et le carrefour des Bises. Les continuités des déplacements doux, la mise en valeur des espaces arborés, l'intégration de matériaux évoquant l'architecture vernaculaire de la commune (tel le galet

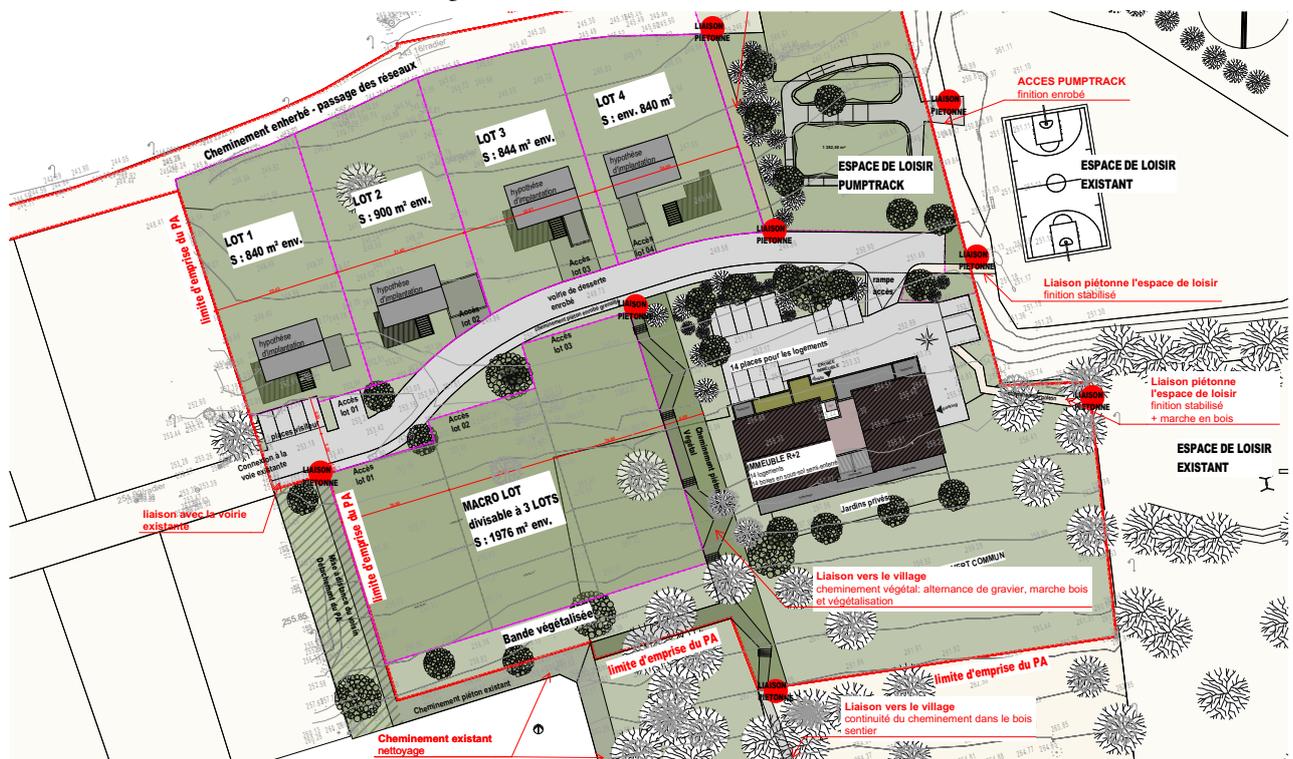
disposé en épis) et la préservation de l'intimité des constructions environnantes sont des enjeux importants. Les liaisons seront travaillées pour faciliter la venue des habitants vers les services de proximité (parc, bibliothèque, école, mairie...).

Fort de ces attentes, le projet envisagé par HABITAT DAUPHINOIS prévoit la réalisation de 4 lots à bâtir et un petit collectif de 14 logements avec une réserve foncière pour une deuxième tranche potentielle.

Un espace de loisirs prévu dans l'OAP sera aussi aménagé dans la continuité du parc municipal avec un positionnement qui ne gêne pas la quiétude des logements alentours.

Le Conseil Municipal Junior a proposé un circuit **pumptrack** (vélo, skate/roller/trottinette).

Le permis d'aménager est en cours d'instruction pour des travaux qui pourraient démarrer en 2022.



Vie municipale

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE



Les difficultés de couverture en téléphonie mobile sur certains secteurs de notre commune sont une réalité, particulièrement sur les quartiers **Siberton/La Fabry**, certaines poches dans le village ou dans la Zone d'Activités Le Val d'Or à proximité du **Centre de Secours**.

Ne pas pouvoir téléphoner près d'une caserne de pompiers pose un vrai problème de sécurité.

Alors que les territoires urbains pensent déjà à la 5G, les territoires ruraux ne sont même pas correctement couverts en 3G/4G.

Les « zones blanches » morassiennes ont été signalées depuis longtemps aux services de l'Etat ainsi qu'aux opérateurs téléphoniques suite à de nombreuses plaintes d'habitants exprimées en mairie et lors de réunions de quartiers.

Dans le cadre du « New Deal Mobile » et par arrêté ministériel du 12 juillet 2019, l'Etat a retenu la commune de Moras-en-Valloire pour une amélioration de sa couverture.

Un opérateur a été missionné pour rechercher initialement deux sites d'implantation permettant de couvrir les secteurs en souffrance. Plutôt que d'installer deux relais (un dans le village et l'autre à Siberton), une recherche d'assise assez haute en altitude a été proposée pour couvrir l'ensemble **avec un seul et unique relais**. Celui-ci est également **mutualisé entre tous les opérateurs téléphoniques**.



Sur la colline de Moras, l'évêché est propriétaire d'un certain nombre de parcelles. Après un repérage de terrain, l'une d'elle était propice en termes d'emplacement (reculé de la statue de la Madone et des habitations). L'opérateur missionné par l'Etat a pris contact avec l'économat diocésain et la Paroisse Notre Dame de la Valloire. Un bail a été signé et une autorisation délivrée à l'été 2020.

Ce dossier a toujours été instruit en toute transparence. La déclaration préalable de travaux a été affichée plusieurs mois et ce dossier a recueilli l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Paroisse propriétaire du terrain.

Ce pylône n'est certes pas un ajout esthétique dans notre paysage, nous en conviendrons tous.

Mais l'alternative était simple : soit en installer deux (un dans le village et l'autre à Siberton), soit continuer à se passer de téléphone portable...

La commune regrette que celui-ci ait déjà subi des dégradations volontaires coûteuses en réparation.

La mairie est pourtant ouverte à chacun pour répondre à toutes les questions.

Situé en haut de la colline, le pylône est à plus de 200 mètres des premières maisons. En zone urbaine, il arrive fréquemment que des relais soient placés sur le toit des immeubles. La réglementation concernant les fréquences et les champs électromagnétiques est naturellement respectée. Contrairement aux idées parfois reçues, plus votre téléphone portable est loin d'un relais, plus il émettra des ondes de radiofréquence pour chercher à se connecter. A l'inverse, les habitants les plus proches voient ces mesures bien plus basses. On est en réalité moins exposé à 300 mètres qu'à un ou deux kilomètres d'un relais...

LA FIBRE ARRIVE AUSSI...



Par ailleurs, faute de couverture filaire en **fibre optique** par les opérateurs privés, les collectivités locales réunies dans le Réseau d'Initiative Publique « Ardèche Drôme Numérique » travaillent au raccordement de la poche dite « Valloire Est » dont fait partie Moras-en-Valloire.

Un Nœud de Raccordement Optique a été construit à Manthes. Après les études d'ingénierie en cours et les travaux de câblage à venir, des offres internet très haut débit seront une réalité fin 2022/début 2023 pour les foyers morassiens.

9 fournisseurs d'accès internet seront alors en capacité de vous proposer leurs services.

CENTRE DE VACCINATION COVID

Le centre de vaccination contre la Covid-19 a ouvert ses portes depuis le 20 janvier dernier sur **Saint-Vallier** (site de l'hôpital). L'initiative est portée par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, plusieurs professionnels de santé, les Hôpitaux Drôme Nord, la CPAM et l'ARS. Cet accueil permet d'accélérer



la campagne de vaccination sur le territoire de Porte de DrômArdèche.

Des vaccinations sur rendez-vous

Pour se faire vacciner, il faut prendre rendez-vous par téléphone au **04 75 68 37 87** ou directement en ligne sur **www.doctolib.fr**

La vaccination est désormais ouverte **à tous les adultes** ainsi qu'aux jeunes de **12-17 ans**.

Elle est menée par différents professionnels de santé du territoire et elle est totalement gratuite. Il suffit à la personne qui a un rendez-vous de se rendre au centre de vaccination avec sa carte d'identité et sa carte vitale pour pouvoir bénéficier du vaccin.

Si vous rencontrez de difficultés pour prendre rendez-vous, contactez votre commune qui pourra vous accompagner.

OUVERTURE DU CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL



Le 6 mai dernier, le centre de santé construit par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche ouvrait ses portes à Saint-Rambert-d'Albon après plusieurs mois de travaux.

Projet phare du Contrat Local de Santé (CLS) signé en 2019 par la communauté de commune avec l'ARS, il vise à faciliter l'accès aux soins et notamment aux

consultations de médecine générale des habitants.

Ce centre polyvalent offre la possibilité aux professionnels de santé d'exercer en salariat mais également de développer ensemble des projets de prévention.

Comment prendre rendez-vous ?

Dans un premier temps, la prise de rendez-vous se fera uniquement par téléphone au 04.28.13.04.00 de 8h à 13h, du lundi au vendredi.

Dans les prochains mois, les rendez-vous pourront être pris sur internet.

Il n'est en revanche pas possible de prendre rendez-vous directement sur place afin d'éviter de générer un flux de personnes trop important qui impacterait la qualité de l'accueil, notamment en période de crise sanitaire.

Plusieurs professionnels de santé déjà présents

Le centre de santé compte actuellement deux médecins généralistes, une orthophoniste et une sage-femme. D'autres professionnels viendront compléter cette équipe dans les mois à venir, selon les opportunités de recrutement et les financements obtenus par la structure pour se développer.

RÉOUVERTURE DES PISCINES

Mercredi 9 juin, les piscines ont enfin pu rouvrir leurs portes après plus de 6 mois de fermeture, pour le plus grand bonheur des habitants.

La vie reprend doucement son cours en Porte de DrômArdèche. Après les restaurants, les bars, les musées et les cinémas, les trois piscines du territoire peuvent de nouveau accueillir du public. Pour connaître les horaires, rendez-vous sur le site internet dédié aux piscines de Porte de DrômArdèche : <https://piscines.portededromardeche.fr/>

- Centre Aquatique Bleu Rive (Saint-Vallier) : 04.75.23.18.99
- Piscine des collines (Châteauneuf-de-Galaure) : 04.75.23.49.78
- Piscine Bleu Idéal (Hauterives) : 04.84.79.00.78

Reprise des activités

Il est également de nouveau possible de pratiquer l'AquaBike, l'AquaTraining ou l'Aquagym du côté du Centre aquatique de Saint-Vallier sans oublier l'AquaPhobie et l'AquaSénior à la piscine des Collines de Châteauneuf-de-Galaure. Véritable lieu de tranquillité, l'espace Wellness avec ses saunas et ses hammams, est accessible aux horaires d'ouverture grand public du Centre Aquatique Bleu Rive de Saint-Vallier.



LES RÉFECTIONS DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE COMMENCENT PAR MORAS

La commune de Moras-en-Valloire fait partie du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure (SIEPVG) depuis 1947. A cette époque, 6 communes adhéraient. Aujourd'hui, le syndicat alimente environ 30 000 habitants répartis sur 21 communes de la Valloire et de la Galaure.

Le syndicat assure le service public de l'eau ayant pour missions : la production (5 captages), la protection des points de prélèvement (5 zones de sauvegarde au niveau des captages actuels et 2 zones de sauvegardes dites futures), le traitement, le transport, le stockage (21 réservoirs d'une capacité de stockage de 9 000 m³) et la distribution de l'eau (650 km de conduites).



Les Morassiens sont desservis en eau potable par les réservoirs semi-enterrés situés Montée de la Madone d'une capacité totale de 1 800 m³ (une cuve de 1000 m³ + 2 cuves de 400 m³).

Ces réservoirs sont alimentés par une conduite de refoulement ø 400 mm qui vient depuis la station de pompage « l'Îles » située sur la commune de Manthes.

Les 2 cuves de 400 m³ ont été mises en fonctionnement en 1950, celle de 1000 m³ en 1955.

Le renouvellement des conduites a été réalisé régulièrement mais le génie civil n'a jamais été rénové.

Suite à un diagnostic réalisé en avril 2020 sur l'état des ouvrages, le syndicat a jugé prioritaire de procéder à la rénovation globale du réservoir de la Madone. Les travaux retenus consistent en la réhabilitation complète des réservoirs (cuves et chambres des vannes).

En mars dernier, une consultation d'entreprises de travaux concernait 3 lots :

Lot n°1 « Tuyauterie, serrurerie », Lot n°2 « Génie civil, étanchéité, VRD » et Lot n°3 « Alarme ».

Après analyse des candidatures et des offres, les entreprises retenues sont :

Lot n°1 : Groupement Pompage Rhône Alpes / Albertazzi pour un montant de :	279 982 € HT
Lot n°2 : Groupement MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES pour un montant de :	339 068, 58 € HT
Lot n°3 : Entreprise VOL FEU ALARM pour un montant de :	7 900,14 € HT
TOTAL	626 950,72 € HT

La durée des travaux prévus est de 8 mois, vous avez certainement pu constater leur démarrage !

Globalement (études préalables et travaux), le syndicat investit 785 000 € HT pour la remise à niveau du réservoir vétuste de la Madone et sa sécurisation.

Le syndicat remercie tous les Morassiens de leur patience et compréhension.

La commune de Moras-en-Valloire a prévu de refaire la voirie lorsque cet important chantier sera achevé.